



Compte rendu du Comité Social d'Administration Local du 16/01/2023

Nouvelle année, nouvelle instance, c'est maintenant le CSAL qui remplace le CTL.

De manière exceptionnelle, la Direction a voulu scinder le CSAL en 2, un CSAL plutôt de rentrée auquel nous avons participé et un CSAL « Emplois » que l'ensemble des OS a boycotté.

Nous ferons le compte rendu du premier et vous vous ferons la synthèse des documents transmis sur les suppressions d'emplois du second, plus en annexe vous trouverez notre tableau détaillé des suppressions d'emplois.

1^{er} CSAL

En préambule, **Solidaires Finances Publiques** a lu une déclaration liminaire (ci-jointe) dont les thèmes abordés sont : Absence de règlement intérieur du CSAL, nouvelles précisions sur les affectations à l'antenne de Nîmes, le Contrat d'Objectifs et de Moyens et les retraites.

Dans sa réponse, le Directeur nous a fait part également de son incompréhension sur l'absence de règlement intérieur au démarrage de cette nouvelle instance. Il ne devrait pas arriver avant le mois d'avril.

Sur l'affectation de l'antenne de Nîmes, le Directeur regrette et nous dit qu'il fera tout son possible auprès de la DG pour que les collègues de l'Hérault obtiennent satisfaction.

Les OS ont procédé à l'élection du secrétaire de la Formation Spécialisée (ex CHSCT). Une seule candidature proposée celle de l'ancien secrétaire du CHSCT Thierry Bonnafé de la CGT.

La CGT a voté pour.

Solidaires Finances Publiques dans le but de préserver la continuité dans les nouvelles instances a voté pour également.

FO s'est abstenu.

Ponts Naturels :

Cette année les ponts naturels seront :

- le vendredi 19 mai (lendemain de l'Ascension),
- le lundi 14 août.

Comme chaque année, **Solidaires Finances Publiques** a voté contre car nous revendiquons toujours que tous les ponts naturels soient couverts par des autorisations d'absences exceptionnelles.

Mise à jour du règlement intérieur relatif aux horaires variables applicables au PRS (pour avis) ;

Le PRS devait se prononcer sur le choix de la plage horaire de travail entre 7h30-19h00 et 7h15-18h45. Un vote a été organisé et le choix s'est porté sur 7h15-18h45.

Les OS ont voté pour à l'unanimité.

Dans une volonté d'éviter les tensions et que tous les collègues soient satisfaits, **Solidaires Finances Publiques** va porter au niveau national la proposition d'élargir la plage horaire de 7h00 à 19h00.

Alors nous avons proposé au Directeur de faire remonter en parallèle cette demande à la DG. Il accepte notre proposition.

Questions diverses.

Restauration collective :

Alors que des restaurants administratifs ont fermé leurs portes pendant les fêtes, les agents ont demandé la prise en charge du remboursement des frais de repas ou la délivrance de tickets restaurant.

La direction écarte cette possibilité et met en avant la circulaire du Secrétariat Général du Ministère qui n'autorise la mise en place des tickets restaurants que lorsque la fermeture est effective durant 4 semaines consécutives et pour le remboursement des frais via FDD en cas de décret uniquement (état d'urgence sanitaire...).

Délai de routes :

Après quelques couacs dans le réseau, Solidaires Finances Publiques demande à la direction d'accorder plus facilement des délais de routes pour le Noël de l'action sociale. La direction s'y engage. Sur la même problématique, elle réfléchit à l'organisation de la journée d'accueil.

Autorisation d'absence aux concours :

Solidaires Finances Publiques fait remonter le refus d'accorder à des collègues l'autorisation d'absence la veille d'un concours organisé un mardi. La direction communiquera avec les chefs de service pour que ces journées à l'avenir soient accordées.

Nouveau bâtiment au Millénaire :

Questionnée sur l'avancement du projet du nouveau bâtiment du Millénaire, la direction à demi-mot avoue que le projet n'avance pas. **Solidaires Finances Publiques** doute fortement de sa réalisation.

Pézenas :

Après le CTL de novembre où le Directeur prenait connaissance du projet d'accueil type « drive » sur l'antenne de Pézenas, Il a fait le choix de changer les plans. Donc un accueil « normal » (une banque, deux box), va être aménagé. La fin des travaux sur Pézenas est maintenant reportée à fin mai.

CDIF :

La situation compliquée du service a été abordée avec la Direction, où malgré l'apport des EDR le service ne s'en sort pas. La direction nous dit être attentive sur la situation de ce service.

2nd CSAL

Comme tous les ans, pour nous souhaiter la bonne année, la Direction tient un CSAL de suppression d'emplois, la déclinaison locale du CTR de Noël supprimant 850 emplois au niveau national.

Ici, cette année le cadeau de la DG pour la DDFIP 34 est : – 25 emplois.

Nous n'avons pas participé à ce CSAL comme chaque année.

Le nombre de suppression est fixé par la DG et il est non négociable.

La direction nous convoque pour valider sa ventilation de ces 25 suppressions d'emplois.

Il est totalement impossible pour **Solidaires Finances Publiques** de participer à la destruction de nos services. Nous ne sommes pas là pour décider quel service perdra ou pas du personnel.

Pour mémoire, la ventilation actuelle des 1418 emplois de la DDFIP 34 au 1^{er} septembre 2022 :

AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	IDIV hors classe	IDIV classe normale	IDIV hors cl. experts	IDIV cl. norm. experts	INSPECTEURS Huissier	B	B GEO	C	AST	CTL	AUTRES	TOTAL
3	6	19	21	25	30	1	1	225	8	607	19	439	14		1418

Les suppressions d'emplois dans la DDFIP 34 sont composées de 3 parties distinctes.

Une partie est la conséquence de la délocalisation et transfert de missions (– 12).

La seconde partie est un redéploiement local.

La dernière partie est issue des 850 suppressions décidées par le législateur et sur le choix de la direction (–13).

Concernant les 12 suppressions :

En détail, il y a 15 suppressions d'emplois et 3 créations d'emplois (transfert de missions) :

Les métiers suivants sont concernés :

Pôle Gestion des Patrimoines Privés

→ + **1A**

Division des Particuliers - transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme
→ + **1B** et + **1C**

Le contrôle Fiscal (modernisation des process PCE)
→ - **1A**

Délocalisation antenne de Nîmes et Centre De Contact des Professionnels de Châlons en Champagne
→ - **1A**, - **7B** et - **2C** (étalement des 50 suppressions d'emplois prévus jusqu'en 2026).

- la publicité foncière, avec la création de Services d'appui à la publicité foncière (SAPF) afin d'intervenir à distance en appui back-office
→ - **1B** et - **2C**

- Service des Impôts des Particuliers, modernisation des process dans le foncier (GMBI...)
→ - **1B**

La Direction continue de détruire notre réseau de proximité. Elle crée ces services qui éloignent toujours plus les usagers de notre administration. Son seul but est la suppression d'emplois. De plus nous accueillons de nouvelles charges sans un transfert d'emplois à la hauteur.

Concernant le redéploiement interne :

La Direction a décidé de procéder à des redéploiements internes :

- Un emploi C de l'EDR est transféré à la trésorerie Amendes.

- La direction a choisi de créer une nouvelle brigade de Vérifications Fiscales. Cette brigade aura pour mission de traiter prioritairement les affaires BCR ainsi que les dossiers dits sensibles. L'axe recouvrement sera également privilégié. Elle sera constituée de 7 emplois de A. Ces emplois sont redéployés d'autres services : 2 emplois de la direction, 1 emploi de CDL, 1 emploi d'huissier, 1 emploi du SIE Est Hérault, 1 emploi de la 2^{ème} BDV et 1 emploi de la 3^{ème} BDV.

- Le transfert de 3 emplois de A et de 1 emploi de B du PCRП de Montpellier vers le PCRП de Béziers en vue de préserver la pérennité de la structure implantée à Béziers .

- Le transfert d'un emploi de B géomètre du CDIF de Montpellier vers le SIE Ouest Hérault.
- Le transfert d'un emploi B du SIP Littoral vers le SIE Est Hérault.
- Le transfert d'un emploi B du SGC Ouest Hérault vers la trésorerie Hospitalière Ouest Hérault.

Concernant les 13 suppressions :

En détail, il y a 14 suppressions d'emplois et 1 création d'emploi (1A+ chef de la nouvelle brigade).

- Suppression d'un emploi de catégorie B au PCRП de Montpellier.
- Suppression d'un emploi de catégorie C dans chacun des 6 SIP.
- Suppression de trois emplois de catégorie C à la direction.
- Suppression d'un emploi de catégorie C au SGC Biterrois.
- Suppression d'un emploi de catégorie C au SGC Littoral.
- Suppression d'un emploi de catégorie C à la trésorerie hospitalière Est Hérault.
- Suppression d'un emploi de catégorie C au service commun Apollo.

Alors que tous les services sont de plus en plus en difficulté, le gouvernement ne trouve pas mieux que de continuer à supprimer des emplois !

Ces décisions sont inacceptables, et dégradent tous les jours un peu plus la qualité du service public !

Cette tension sur les services détériore fortement nos conditions de travail !

Et comme si ça ne suffisait pas, le gouvernement veut nous faire travailler dans ces conditions déplorables encore plus longtemps !

Le 19 janvier tous en grève et dans la rue pour défendre nos retraites !

